



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA 2000**

*Pourquoi ?*

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Métropole Toulon Provence Méditerranée

Commune et département) : Toulon - Var

Adresse : **Hôtel de la Métropole**

107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536

83041 TOULON Cedex 09

Téléphone : +33 (0)4 94 93 83 00

Nom du projet : Requalification du Boulevard de la Marine

Responsable du projet : Bernard BARALE, Directeur Général Adjoint des Services

/

Directeur Grands Projets

Email : bbarale@mairie-hyeres.com Mob : 04 94 00 78 98

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? Dossier soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le cadre d'une dossier de demande d'examen au cas par cas.

1 Description du projet

Une description détaillée du projet est disponible en annexe 7 du Cas par Cas (Notice APD).

a. Nature du projet

La Commune souhaite réaliser une promenade de front de mer le long du boulevard de la Marine afin de sécuriser la liaison pédestre, de fluidifier la circulation à l'entrée de l'Ayguade et de requalifier l'espace dans le respect des qualités paysagères et environnementales.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

L'emprise du projet se situe hors limite de site Natura 2000, mais 1 ZSC et 1 ZPS marines se superposant la longent : La ZSC « Rade d'Hyères » (n° de site : FR9301613) et la ZPS « Îles d'Hyères » (n° de site : FR9310020).

Cf carte page suivante



Situation du projet vis à vis du réseau Natura 2000

Aménagement d'une ballade de front de mer sur le boulevard de la Marine

 Aire d'étude du projet

Sites Natura 2000

 ZSC Directive Habitats

 ZPS Directive Oiseaux



c. Étendue/emprise du projet

- Emprises au sol temporaire et permanente : environ 50 000 m², soit 5 ha
- Linéaire impacté : 1660 ml
- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Le réaménagement du boulevard de la Marine générera des aménagements connexes comme la création d'un nouveau giratoire, l'enlèvement des maçonneries et massifs d'éclairage existants, création de zones de plantation (10 000 m²), création de noues dépolluantes et de parkings perméables.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux :

Les travaux dont la durée est estimée à 8 mois sont à ce jour prévus entre le mois novembre 2018 et juin 2019.

Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le projet ne générera pas d'autre intervention que l'entretien paysager des plates-bandes et l'entretien des voiries.

e. Budget

Le coût approximatif du projet (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 5 000 à 20 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

> à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions accidentelles possibles en phase travaux. Pollution de faible ampleur pouvant provenir des engins de chantier essentiellement (fuite d'huile par exemple).
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

Le projet est réalisé sur place, sur le boulevard de la Marine déjà aménagé et très fréquenté, surtout l'été. Les incidences telles que le bruit, les risques de pollutions, la production de poussières et de vibrations sont liées à la phase travaux. **Ce ne sont que des incidences de faible ampleur, potentielles, et temporaires qui font l'objet de mesures pour éviter ou limiter leur apparition.**

La zone d'influence est ainsi réduite à l'emprise du projet et ses abords directs.

3 Etat des lieux de la zone d'influence

PROTECTIONS :

Le projet se situe en partie dans la ZNIEFF continentale de type II « Plaine du Ceinturon et de Macany » (FR930012509) et entièrement dans l'Aire d'adhésion du Parc Naturel National de Port-Cros.

Il ne se situe pas dans d'autres zonages de protections.

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Aucun | <input type="checkbox"/> Sylviculture |
| <input type="checkbox"/> Pâturage / fauche | <input type="checkbox"/> Décharge sauvage |
| <input type="checkbox"/> Chasse | <input type="checkbox"/> Perturbations diverses (inondation, incendie...) |
| <input type="checkbox"/> Pêche | <input type="checkbox"/> Cabanisation |
| <input type="checkbox"/> Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...) | <input checked="" type="checkbox"/> Construite, non naturelle |
| <input type="checkbox"/> Agriculture | <input type="checkbox"/> Autre (préciser l'usage) :
..... |

Le boulevard sur lequel s'effectue l'aménagement est déjà existant et aménagé, il s'agit d'une route fréquentée longeant la mer. L'usage n'en est pas modifié sinon sa sécurité, sa fonctionnalité et son intégration paysagère. Le projet constitue une opportunité pour valoriser le boulevard, le sécuriser, favoriser les déplacements doux, prendre en compte les enjeux écologiques existants tout en développant un projet paysager.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Cf Annexe 3 du Cas par Cas pour photographies et cartes de localisation des prises de vue.

Photo 1 : Vue du pont de l'Ayguade, dirigée vers le Sud

Photo 2 : Vue de la rue du Ceinturon, dirigée vers le Sud

Photo 3 : Vue dirigée vers le Sud du trottoir côté mer, face à la rue du Ceinturon

Photo 4 : Vue de la plage face à l'étang du Ceinturon, dirigée vers le Sud

Photo 5 : Vue du trottoir côté mer sur l'étang du Ceinturon, dirigée vers le Nord

Photo 6 : Vue sur le parking Nord du restaurant « Le Petit Bain » (au fond), dirigée vers le Sud

Photo 7 : Vue sur le parking au Sud du restaurant pré-cité (à gauche)

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

Seuls sont mentionnés dans ce tableau les habitats naturels présents conjointement dans le FSD des sites Natura 2000 concernés et sur l'aire d'étude du projet.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Pelouse ; pelouse semi-boisée Lande ; garrigue / maquis autre : Pré-salé méditerranéen	X	-Situé en bordure de l'étang du Ceinturon en zone privée, les prés-salés ne seront pas impactés par l'aménagement (EUNIS A2.5). -Pelouses annuelles subnitrophiles des bordures sableuses, présentes au-delà de l'emprise d'aménagement, <u>non impactées</u> (EUNIS E1.61).
Milieux forestiers	Forêt de résineux, forêt de feuillus ; forêt mixte, plantation ; autre :		
Milieux rocheux	Falaise ; affleurement rocheux ; éboulis ; blocs ; autre :		
Zones humides	Fossé ; cours d'eau ; étang ; tourbière ; gravière ; prairie humide ; autre :	X	-Etang du Ceinturon et le Roubaud en bordure de site, <u>non impactés</u> par le projet
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs ; Grottes Herbiers ; Plages et bancs de sables ; Lagunes ; autre :	X	-Dunes côtières boisées x Pinèdes à Pins pignons (EUNIS B1.7 x B1.71), état dégradé. -Cordons sableux des plages à Rostraria litorea (EUNIS B1.24), en dehors de l'emprise des aménagements, <u>non impactées</u> .
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Seuls sont mentionnés dans ce tableau les espèces présents conjointement dans le FSD des sites Natura 2000 concernés et sur l'aire d'étude du projet, avérées ou potentielles.

GROUPE D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	<i>Testudo hermanni</i>		Connue à l'échelle de la commune mais aucune donnée sur le site, de plus aucun habitat ne lui est favorable sur l'aire d'étude. Incidence nulle sur cette espèce.
	<i>Emys orbicularis</i>		1 donnée sur l'aéroport (2003), 1 donnée sur le Roubaud (2015) et 1 donnée sur la plage de l'Ayguade (2017, individu erratique). L'aménagement se cantonnant à la modification du boulevard existant n'étant pas favorable à une quelconque utilisation par cette espèce, aucune incidence potentielle n'est à relever.
	<i>Euleptes europaea</i>	Présent seulement sur les îles d'Hyères, non concerné	
	<i>Carreta caretta</i>	Non concernée par le projet	
Invertébrés	<i>Oxygastra curtisii</i>		Non rencontrées sur l'aire d'étude lors d'un diagnostic écologique complet sur 2016-2017 (cf Annexe 9 du Cas par Cas - Diagnostic écologique, Naturalia) et pas de destruction d'habitat favorable prévue.
	<i>Euphydrias aurinia</i>		
	<i>Lucanus cervus</i>		
	<i>Cerambyx cerdo</i>		
	<i>Discoglossus sardus</i>		
	<i>Euplagia quadripunctaria</i>		
	<i>Corallium rubrum</i>		Présentes seulement en milieu pélagique ou sous-marin, non concernées par le projet sur le boulevard
	<i>Palinurus elephas</i>		
	<i>Lithophaga lithophaga</i>		
	<i>Pinna nobilis</i>		
<i>Patella ferruginea</i>			
Mammifères terrestres	<i>Miniopterus schreibersii</i>		Non rencontrées sur l'aire d'étude et pas d'arbre gîte potentiel sur l'emprise du projet et pas de destruction d'arbres prévu ni de destruction d'habitats de chasse potentiels.
	<i>Myotis sp</i>		
Oiseaux	<i>Ixobrychus minutus</i>	X	Parmi les nombreux oiseaux cités au FSD de la ZPS « Îles d'Hyères » seul le Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i> est susceptible de fréquenter la zone d'étude. Il est connu en halte migratoire vers la levée du Ceinturon, hors zone d'aménagement.
	Cortège limicole	X	Le cortège des oiseaux limicoles et les laridés sont susceptibles de fréquenter l'aire d'étude en transit ou repos, particulièrement sur les plages et l'étang du Ceinturon qui ne seront pas impactés par l'aménagement. Ils ne sont donc pas détaillés ici (cf FSD correspondant).
	Laridés	X	
Plantes	<i>Posidonia oceanica</i>		Présents seulement en milieu sous-marin, non concernés par le projets
Poissons			
Mammifères marins			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Une centaine de m² de l'habitat « Dûne côtière boisée x Pinède à Pins Pignons » risque d'être impactée par la création d'une voie d'accès voiture venant du pont de l'Ayguade au Nord vers la Levée du Ceinturon, et par la création d'un giratoire au croisement du chemin du Ceinturon avec le Boulevard de la Marine plus au Sud. Cet habitat, bien que communautaire, est dans un état dégradé avancé et aucun arbre ne sera coupé, seule la lisière sera entamée.

Aucun espace dunaire ne sera détruit, et ils feront l'objet d'une gestion de préservation (pose de ganivelles, gestion du flux piéton).

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Flore : aucune espèce de flore mentionnée aux FSD des 2 sites Natura 2000 concernés n'est présente ou potentielle sur l'emprise du projet ou aux abords. Aucun impact sur la flore Natura 2000 n'est à prévoir.

Faune : Parmi les espèces de faune mentionnées aux FSD, seuls quelques oiseaux comme le Blongios nain et quelques autres limicoles et laridés sont susceptibles de fréquenter le site en transit ou en repos temporaire mais aucune utilisation du site pour la reproduction ou l'alimentation n'est possible. Le dérangement potentiel pendant la phase travaux de ces espèces pourra être évité par le choix de périodes de travaux les plus adéquates et il sera dans tous les cas temporaire et peu important au vu de la fréquentation actuelle de site déjà forte.

Les autres espèces de faune mentionnées ne sont pas susceptibles d'utiliser le site (faune marine, ou ne disposant pas d'habitats favorables sur le site du projet). Ce projet n'a donc pas d'incidence sur celles-ci.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

Les espèces ayant été à l'origine de la désignation des sites Natura 2000 « Rade d'Hyères » et « Îles d'Hyères » et potentiellement présentes sur l'aire d'étude n'ont pas d'utilisation du site en tant que zone d'alimentation ou de reproduction. Seul du repos peut être observé pour les oiseaux communs et commensaux de l'Homme fréquentant les bords de mer. Leur alimentation s'effectue principalement en mer et sur les plages qui ne sont pas impactées par le projet d'aménagement.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Le projet d'aménagement d'une promenade de front de mer sur le Boulevard de la Marine de la commune d'Hyères est un aménagement sur site, modifiant une voirie déjà existante et fréquentée, sans gestion spécifique du milieu naturel des abords. Les aménagements portent sur la mise en sécurité des liaisons piétonnes et la fluidification des déplacements sur le Boulevard. Ils permettent également un aménagement paysager de ce boulevard. Cet aménagement permet de mettre en place une gestion des eaux pluviales et de ruissellement par la modification de la pente actuelle de la voirie et par la récupération de ces eaux dans des noues aménagées à partir des jardinières existantes. Aucune des espèces ayant participées à la désignation des sites Natura 2000 (plutôt marins et îliens) situés à proximité ne sera impacté par ce projet de façon durable. Les travaux provoqueront du dérangement, qui pourra être évité par le choix d'une période de travaux propice à la quiétude de la faune susceptible de fréquenter le site et ses abords directs.

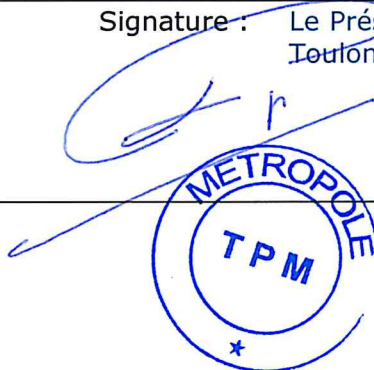
OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : TOULON

Signature : Le Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée

Le (date) : 17/04/2018

M. Hubert FALCO



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages
> Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données /
Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et
milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages
> Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages
> Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»